

JUILLET 2025

Regards croisés sur l'intérim

2 | Parcours et stratégies d'emploi



Sommaire

PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim 4

1

La situation à l'entrée
en intérim

5

2

Les attentes via à vis
de l'intérim

11

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an 13

EN MARS 2025, ENVIRON 1546 INTÉRIMAIRES
ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

655

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2024**

(première inscription en intérim entre
2023 et 2024 et en mission d'intérim
en mars 2024)



1 546

intérimaires en mars 2023

(première inscription en intérim
avant 2023 ou entre 2023 et 2024,
donc quelle que soit l'ancienneté)



**INTERROGÉS PAR
TÉLÉPHONE PAR BVA**

PARTIE 1

Les conditions d'entrée en intérim

Dans cette partie, les nouveaux entrants relatent leurs parcours professionnels avant l'expérience de l'intérim.

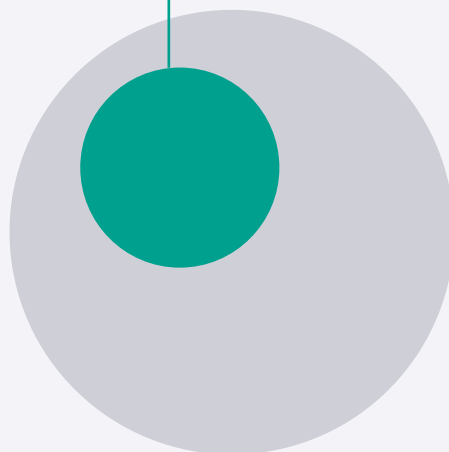
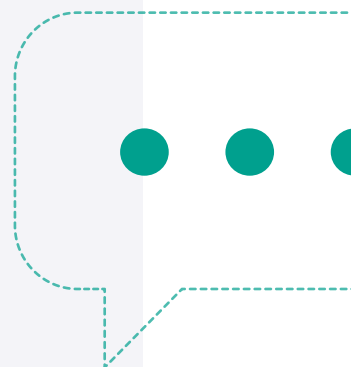


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

655

**nouveaux entrants
intérimaires en mars 2024**

(première inscription en intérim entre
2023 et 2024 et en mission d'intérim
en mars 2024)



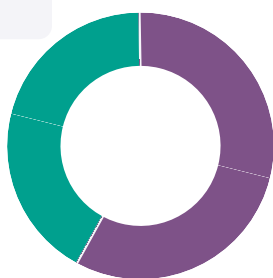
Une population qui se féminise progressivement

Répartition hommes/femmes des personnes entrées en intérim en 2023/2024

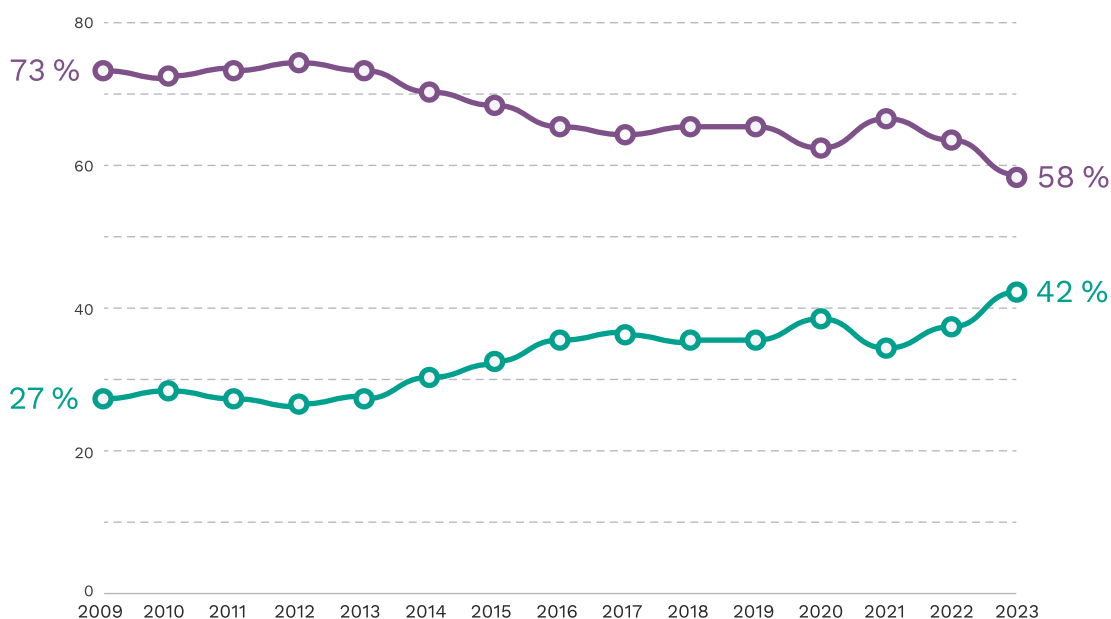


Population → ● Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

42%
FEMMES



58%
HOMMES



Avant 1986

Hommes

71 %

Femmes

29 %



58%

des nouveaux entrants
sont des hommes.

42 % des primo-entrants sont donc des femmes, connaissant un pic, témoignant de la poursuite de la féminisation du secteur amorcée autour de 2012 (16% de femmes en plus parmi les primo-entrants par rapport à 2012).

Les nouveaux entrants dans l'intérim ont en moyenne 27 ans

Âge des personnes entrées en intérim en 2022/2023



Population →

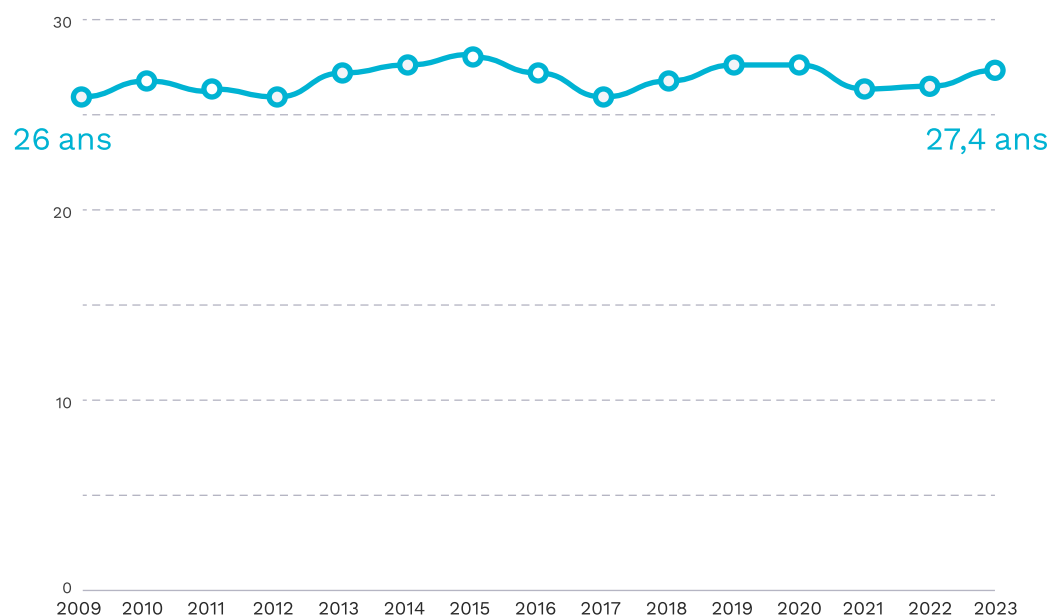


Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Évolution de l'âge moyen



Âge moyen
en 1991-1995

23 ans



27 ans

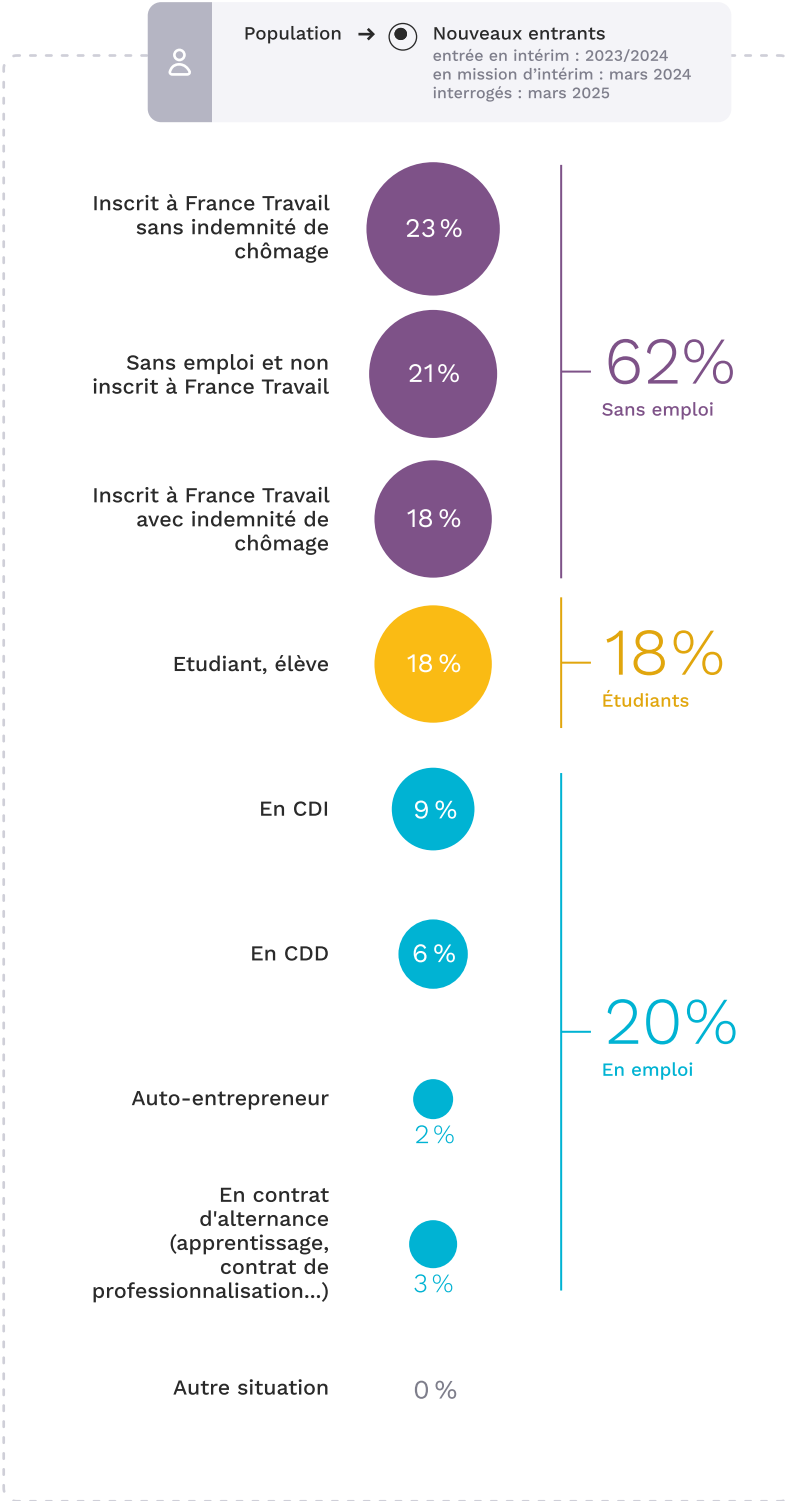
Âge moyen des
nouveaux entrants lors
de leur inscription en
agence d'emploi

Si l'âge moyen d'entrée
en intérim fluctue,
depuis 20 ans celui-ci se
situe toujours entre
25 et 28 ans.

Au moment de leur inscription, 62% des primo-entrants de 2023/2024 étaient sans emploi

QUESTION

Quelle était votre situation professionnelle principale au moment de votre inscription en agence d'emploi ?



62%

des nouveaux entrants en 2023/2024 étaient sans emploi au moment de leur inscription en agence d'emploi :

- 23% inscrits à France Travail sans indemnité de chômage
- 21% sans emploi et non inscrit à France Travail
- 18% inscrits à France Travail avec indemnité de chômage

18%

étaient étudiants

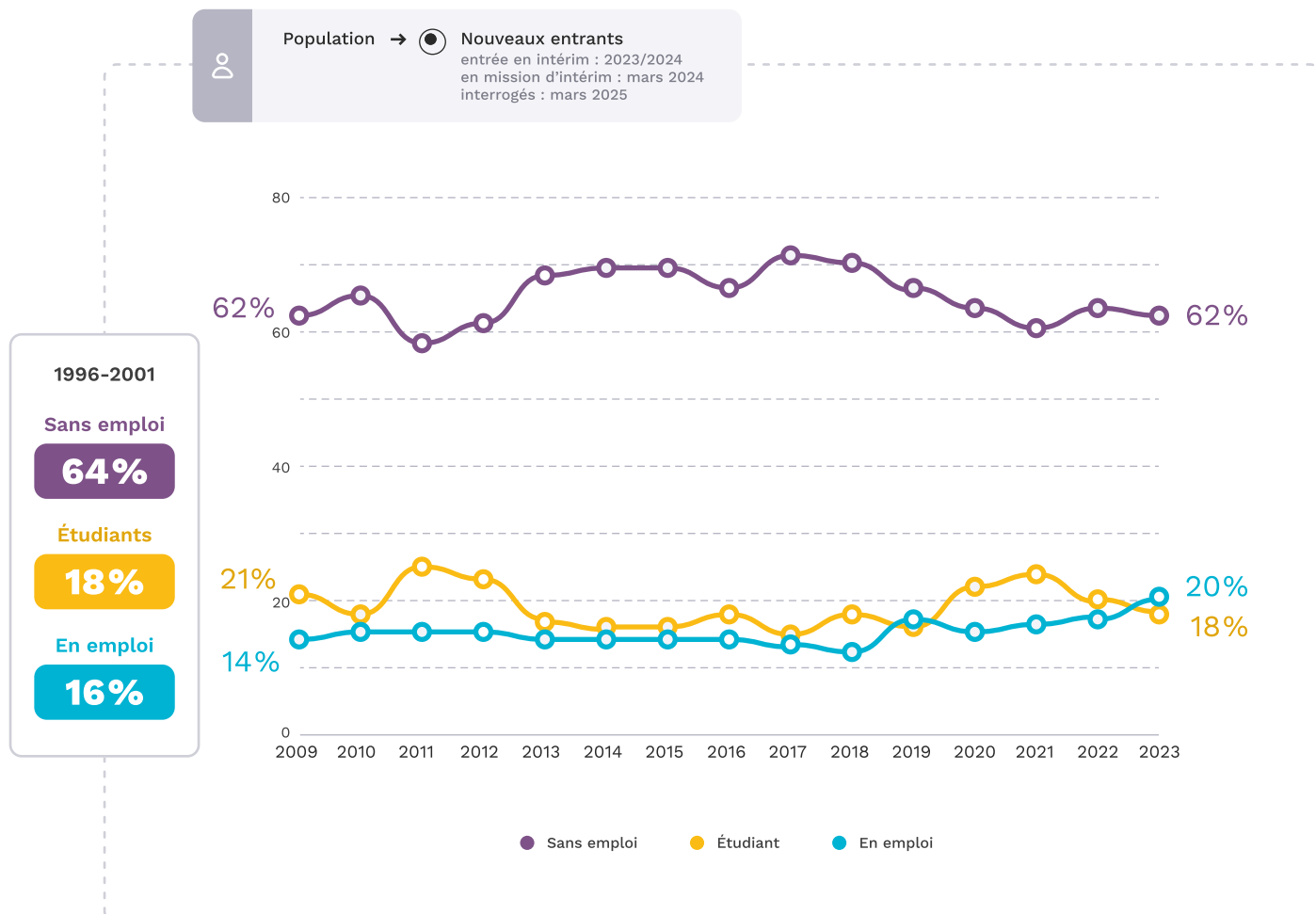
20%

étaient en emploi que ce soit en CDI, CDD ou en alternance

Ces personnes ont ainsi pu connaître diverses situations professionnelles avant leur première inscription.

La proportion de personnes en étude diminue parmi les nouveaux entrants ; davantage de personnes en emploi cette année

Situation professionnelle au moment de la première inscription en agence d'emploi selon la date d'entrée



Sans emploi

Les nouveaux entrants en intérim sont majoritairement sans emploi au moment de leur 1^{ère} inscription.

Parmi les personnes sans emploi, un léger écart se creuse entre les inscrits à France Travail (+2 points) et les non-inscrits (-3 points).

A l'instar de l'année 2019, la part de primo-entrants en emploi (20%) dépasse celle des primo-entrants étudiants (18%).

Près des deux tiers des personnes entrées en intérim en 2023/2024 disposaient déjà d'une expérience en CDI ou en CDD avant leur entrée

QUESTION

Avant votre entrée en intérim, aviez-vous déjà été employé dans une entreprise en... ?



Population → ☒ Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

CDD

45 %

CDI

37 %

Contrat d'apprentissage

27 %

Contrat de professionnalisation

10 %

Contrat aidé (emploi aidé, contrat d'insertion, CUI, CAE, etc.)

8 %

Aucun contrat

27 %

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



63%

des nouveaux entrants en 2023/2024 ont connu au moins une expérience de CDI ou CDD avant leur entrée en intérim

45%

Près de la moitié déclare avoir connu une expérience en CDD avant leur inscription en agence d'emploi

37%

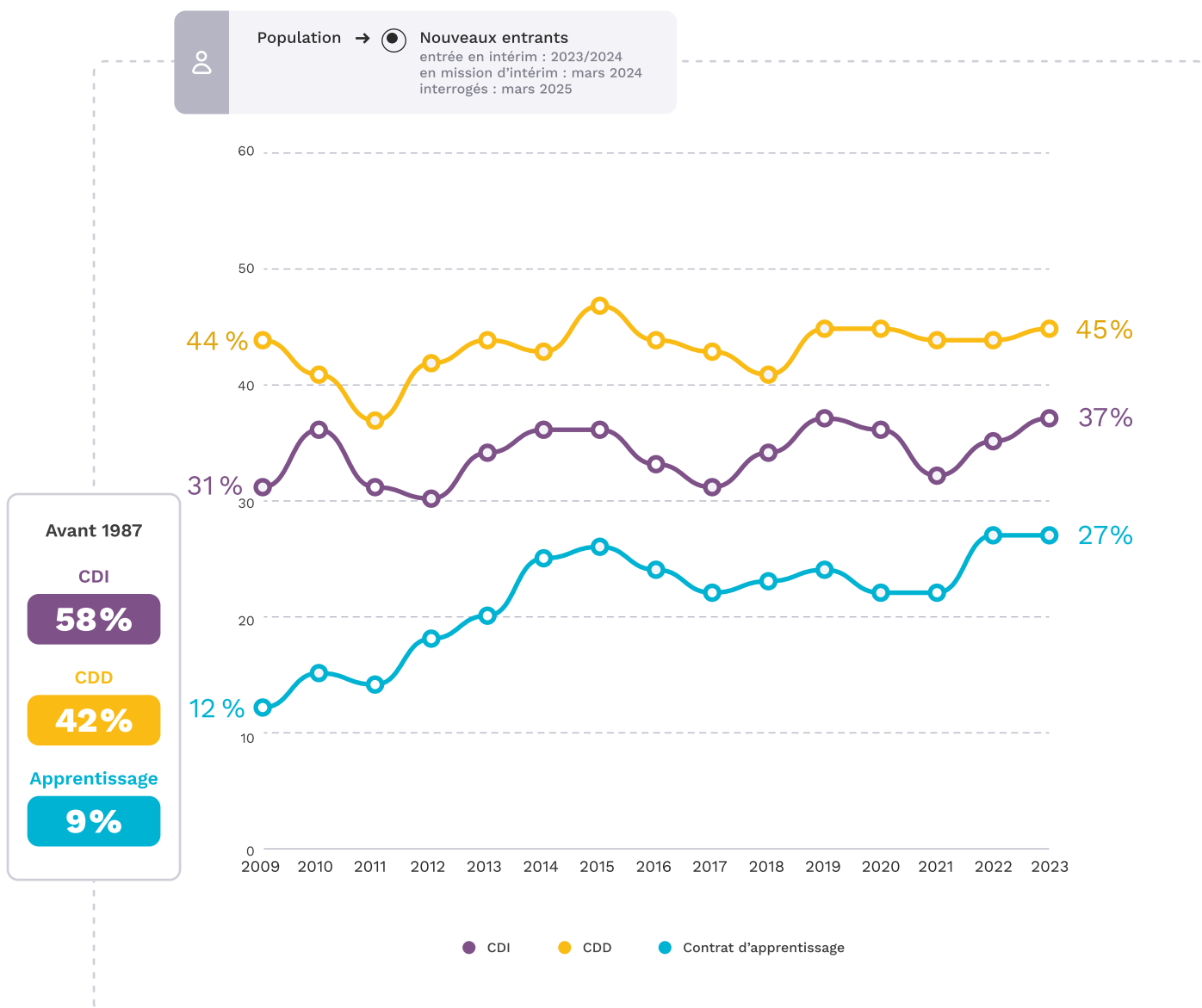
Plus d'un tiers (37%) ont connu une expérience en CDI

27%

Plus d'un quart n'avait connu aucune autre forme d'emploi auparavant

La hausse progressive de la part des contrats d'apprentissage chez les nouveaux entrants se confirme cette année

Évolution de l'expérience d'autres contrats selon la date d'entrée



Près de la moitié des nouveaux entrants avaient déjà expérimenté le CDD avant d'entrer en intérim (45%).

Une part (croissante depuis 2021) avait déjà été en CDI (37%).

Ce score n'est toutefois pas atypique et se situe dans la fourchette haute de ceux enregistrés au cours des 10-15 dernières années.

La part des nouveaux entrants ayant déjà été en contrat d'apprentissage se stabilise cette année à 27% sur son plus haut plateau.

Le besoin de travailler rapidement reste la principale raison du recours à l'intérim

QUESTION

Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim ?



Population → ☒ Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Vous vouliez travailler et l'intérim vous permettait d'avoir un emploi rapidement

34 %

Vous ne trouviez pas de CDD ou de CDI et vous vous êtes tourné vers l'intérim

11 %

Vous vouliez avoir différentes expériences professionnelles avant de vous fixer

14 %

Vous n'aviez pas d'expérience professionnelle et l'intérim vous permettait d'en avoir une

10 %

Vous ne vouliez pas travailler tout le temps et vous vouliez pouvoir vous arrêter quand vous le souhaitiez

11 %

Vous disposiez d'une période disponible pendant laquelle vous vouliez travailler

8 %

Vous espériez trouver un emploi permanent dans les entreprises où l'on vous enverrait en mission

8 %

Aucune / NSP

4 %

45%

Logique d'accès à l'emploi

24%

Logique de formation

19%

Logique de choix personnel

8%

Logique d'insertion



45%

Pour près de la moitié des nouveaux entrants (45%), le recours à l'intérim s'inscrit dans une logique d'accès à l'emploi : avoir un emploi rapidement, et/ou à défaut obtenir un CDI / CDD.

24%

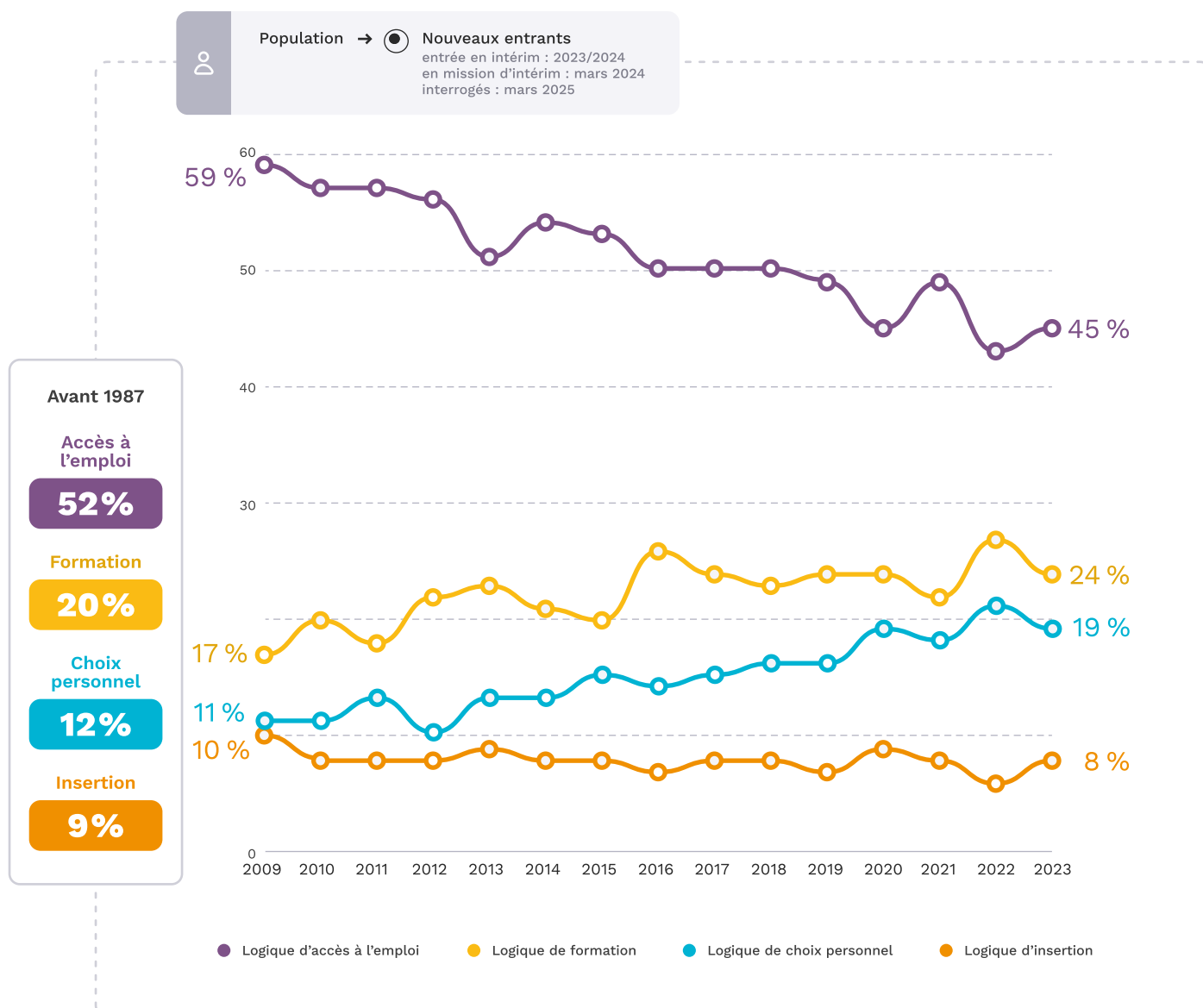
Pour près d'un quart, il s'agit d'une bonne opportunité de formation : avoir différentes expériences professionnelles et/ou acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle.

19%

Pour 19% cela correspondait davantage à une logique de choix personnel et pour 8% à une logique d'insertion.

Si l'intérim reste majoritairement perçu comme un moyen d'accéder rapidement à l'emploi, deux autres logiques prennent de plus en plus d'importance : la logique de formation et la logique personnelle

Raison principale du travail en intérim pour les nouveaux entrants



La logique d'accès à l'emploi reste la principale raison de l'entrée en intérim. Cette raison est néanmoins de moins en moins évoquée (59% en 2009, 45% en 2023-2024)

A contrario, les logiques relatives au choix personnel (11% en 2009, 19% en 2023-2024) ou la formation (17% en 2009 et 24% en 2023-2024) prennent de plus en plus de poids.

L'intérim voit donc son image progressivement changer. Il est de moins en moins vu comme une voie "de secours" et plus comme une "alternative", apportant flexibilité et possibilité de se former.

PARTIE 2

Les parcours professionnels sur un an

Dans cette partie, les expériences professionnelles des nouveaux entrants et des intérimaires avec plus d'ancienneté sont comparées.

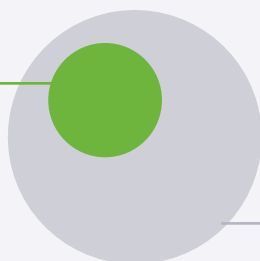


ÉCHANTILLON INTERROGÉ

655

nouveaux entrants
intérimaires en mars 2024

(première inscription en intérim
entre 2023 et 2024 et en
mission d'intérim en mars
2024)



1 546

intérimaires en mars 2024

(première inscription en intérim avant
2024 ou entre 2023 et 2024, donc
quelle que soit l'ancienneté)



TEMPORALITÉ DE L'ENQUÊTE

MARS 2024

MARS 2025

toutes les personnes
interrogées étaient
en intérim

moment
de l'enquête

analyse comparative des
expériences professionnelles

Un peu plus de 4 intérimaires sur 10 ont connu, l'année dernière, une période sans mission non souhaitée

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, ya-t-il eu des périodes pendant lesquelles vous vouliez travailler en intérim et on ne vous proposait pas de mission ?



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025

NON

56 %

57 %

OUI

44 %

+ 4 PTS

43 %

+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



44%

des nouveaux entrants
disent avoir connu des
périodes sans mission au
cours de l'année.

En comparaison, les nouveaux
entrants de 2022 (qui ont
vraisemblablement un peu plus
d'expérience dans l'intérim que
ceux de 2023/2024) sont 40%
à avoir connu une interruption
non désirée au cours de la
même période.

En 2024, il y a eu 43%
d'interruption non désirée
(quelque que soit
l'ancienneté dans l'intérim)
contre 41% en 2023.

Un peu plus d'un tiers des intérimaires ont été amenés à refuser une ou plusieurs missions

QUESTION

Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

NON

65 %

OUI

35 %

Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025

64 %

36 %

+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



35%

des nouveaux entrants de
2023/2024 ont été
amenés à refuser une ou
plusieurs missions au
cours de l'année écoulée.

Un score identique
à celui des
nouveaux entrants
de 2022.

Peu de changements également
par rapport à l'année dernière :
36% des intérimaires ont refusé
une ou plusieurs missions en 2024.
Pour rappel, en 2023 ils étaient
37%.

Les horaires de travail, le temps de trajet et le défaut de qualifications : les trois principaux facteurs motivant le refus d'une mission

QUESTION

Parmi les raisons suivantes, laquelle ou lesquelles expliquent que vous ayez refusé une ou plusieurs missions d'intérim ?



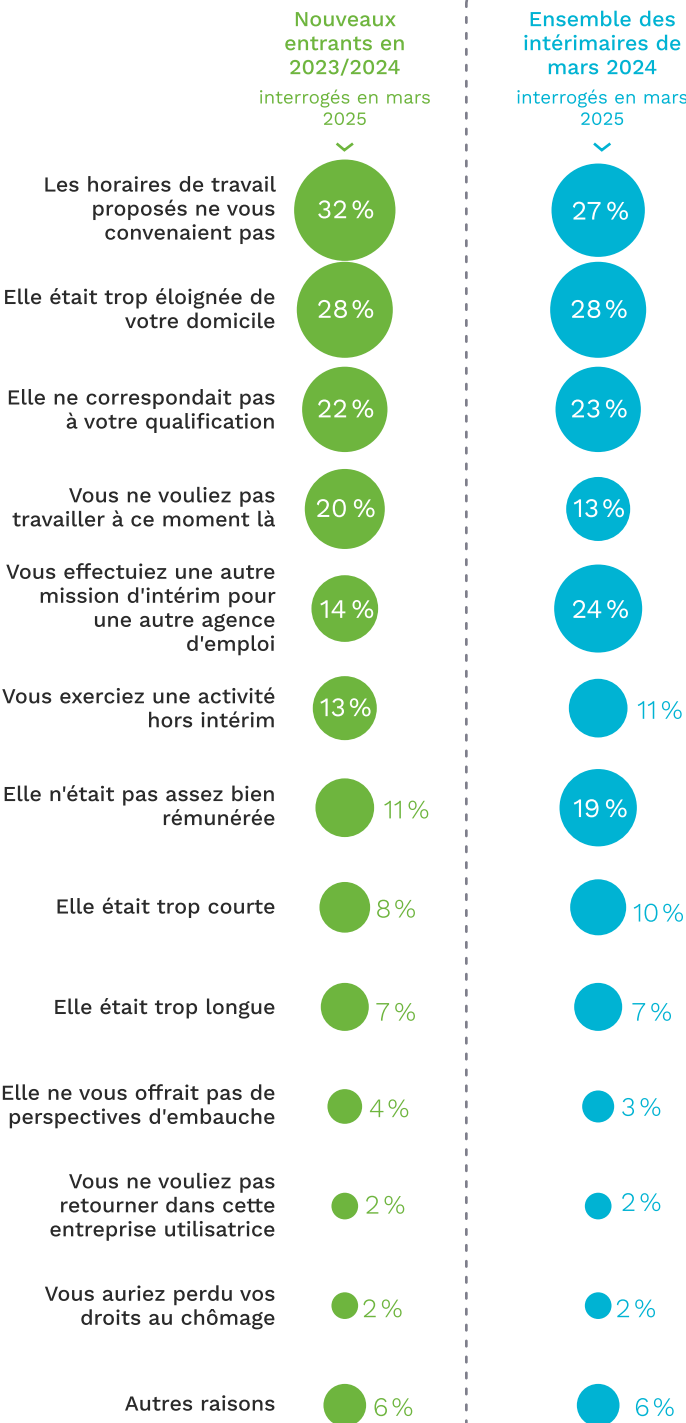
Population → ●

Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

● Intérimaires de mars 2024

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



En tête des raisons évoquées pour expliquer le refus d'une mission, on retrouve à nouveau une **incompatibilité d'horaires** (en hausse) ou un **éloignement trop important de la mission**. Dans des proportions moindres, on distingue également une **inadéquation avec les qualifications**.

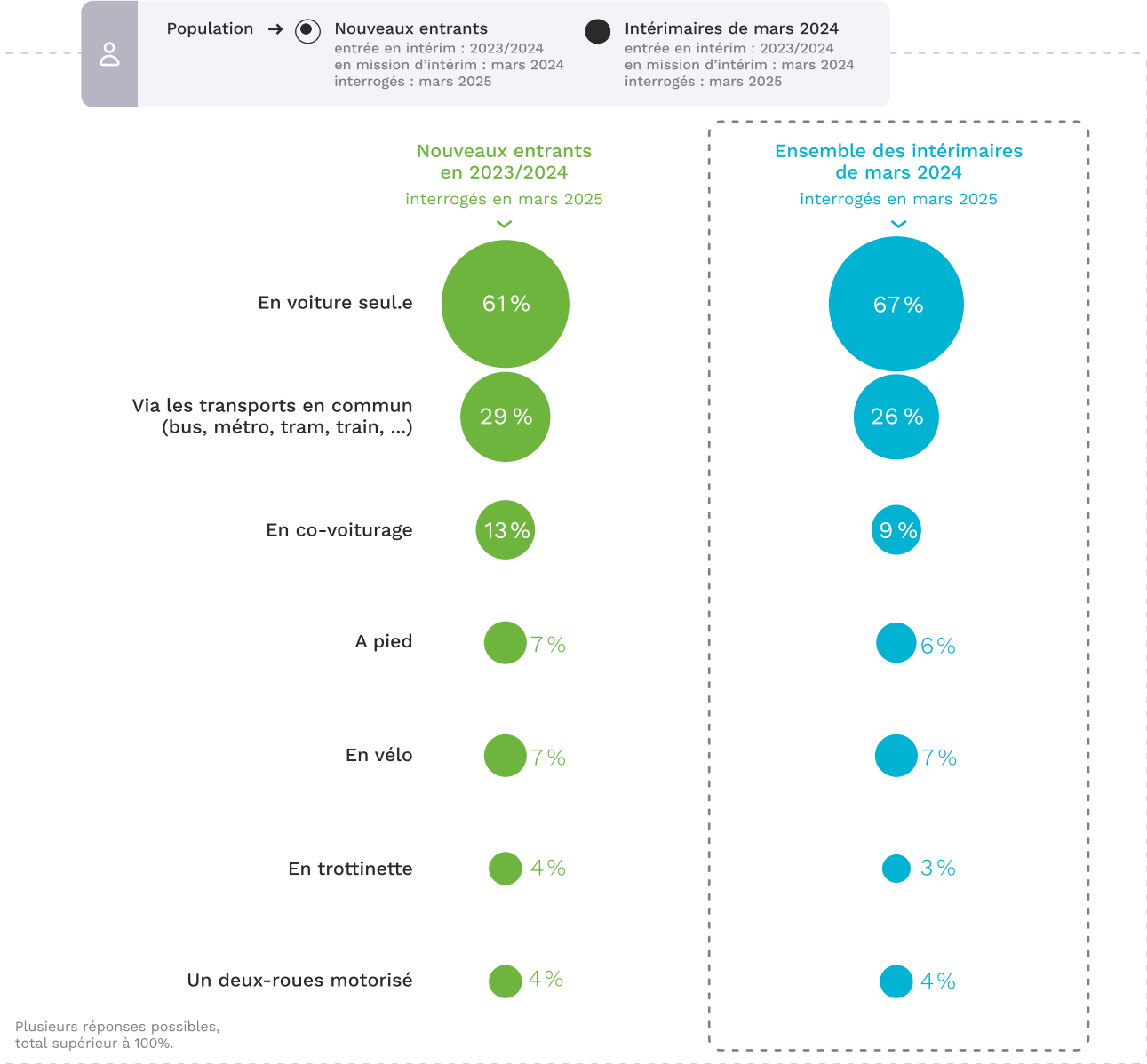
Les nouveaux entrants se distinguent de la moyenne des intérimaires avec : **plus de refus de certaines missions** car ils ne **souhaitaient pas travailler** (20% contre 13% en moyenne)

Les nouveaux entrants se distinguent de la moyenne des intérimaires avec : **moins de refus** parce qu'ils **effectuaient une autre mission** (14% contre 24% en moyenne) ou parce qu'elle **n'était pas assez bien rémunérée** (11% contre 19% en moyenne).

Si la voiture reste le premier moyen de locomotion des intérimaires, les transports en commun et les mobilités douces comme le vélo gagnent du terrain

QUESTION

Par quel moyen vous rendez-vous le plus souvent sur le lieu de travail de vos missions d'intérim ?



🔍

Pour 61% d'utilisateurs chez les nouveaux entrants 2023/2024 et 67% pour l'ensemble des intérimaires, la voiture reste le principal moyen de transport des intérimaires.

La voiture perd toutefois du terrain sur l'ensemble des intérimaires (-4 points).

A contrario, les transports en commun (26%, +4 points) et le vélo (7%, +3 points) en gagnent.

🚗

Des nouveaux entrants 2023/2024 un peu plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires, mais un temps de trajet pas beaucoup plus court

QUESTION

En moyenne, quelle distance parcourez-vous pour vous rendre sur le lieu de votre mission (aller seulement) ? Et quelle est la durée moyenne de ces trajets (aller seulement)



Population →



Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

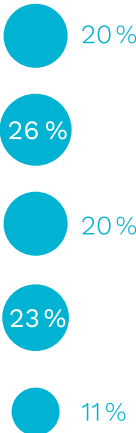


Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

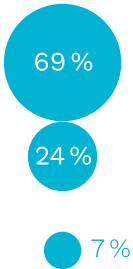
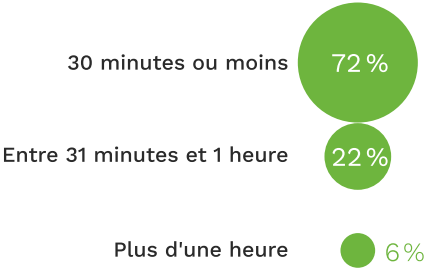
Nouveaux entrants
en 2023/2024
interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires
de mars 2024
interrogés en mars 2025

DISTANCE



DURÉE



Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



20,5 km

Les nouveaux entrants de 2023/2024 sont plus proches de leur lieu de travail que l'ensemble des intérimaires.

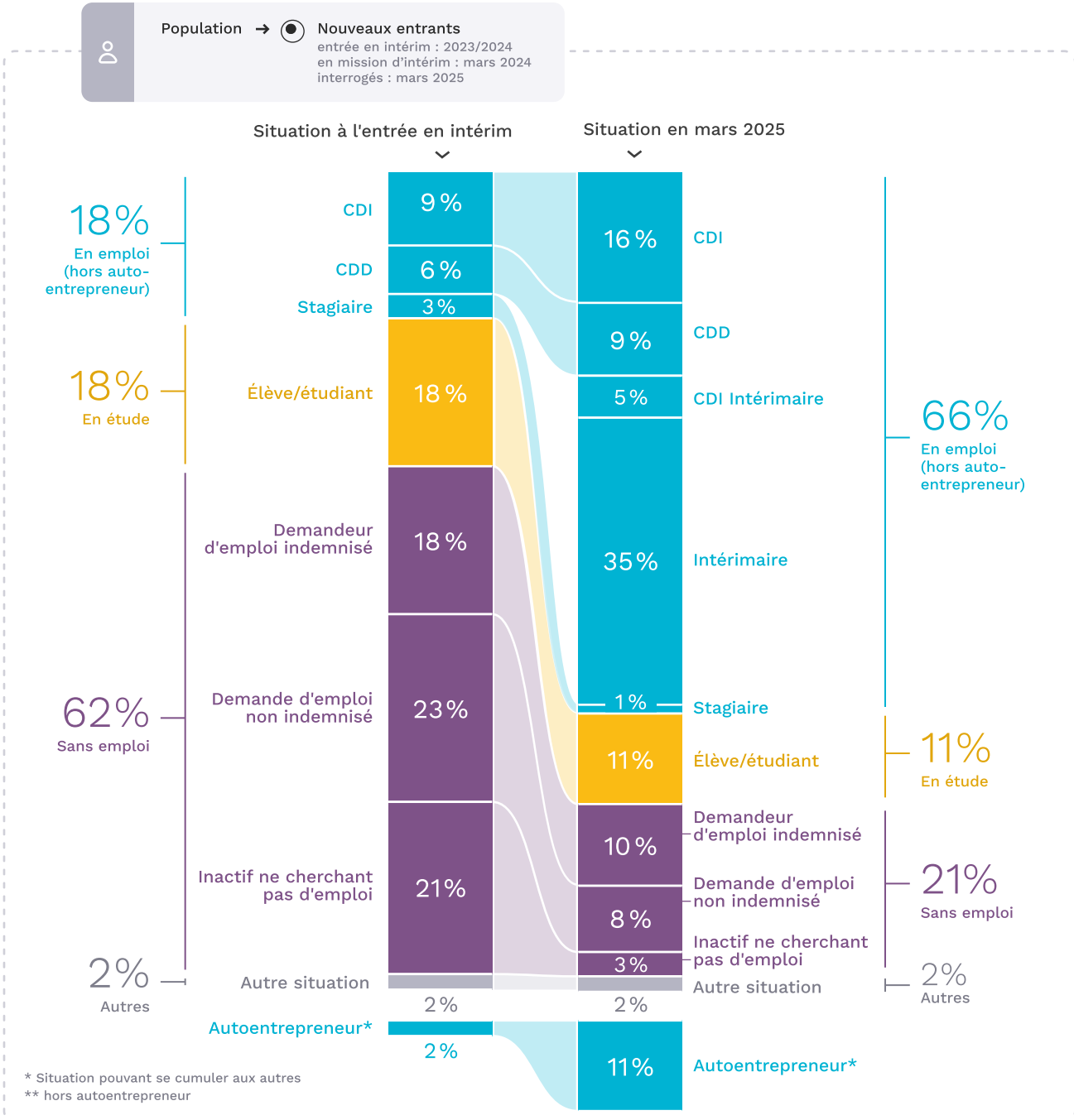
24,3 km

Pour l'ensemble des intérimaires qui ont plus de trajet à faire.

Toutefois, si les nouveaux entrants sont plus proches géographiquement, la différence de temps de trajet est faible, sans doute du fait de l'utilisation plus importante des transports alternatifs chez les nouveaux entrants de 2023/2024.

Sur 100 nouveaux entrants 2023/2024, 25 étaient en CDI ou en CDD dans une entreprise au cours du mois de mars 2025

Les trajectoires professionnelles des nouveaux entrants en 2023/2024



25%

des nouveaux entrants,
1 à 2 ans après leur passage en
intérim, sont en CDI ou CDD :
16% en CDI et 9% en CDD

35%

sont toujours intérimaires
et 11% sont auto-
entrepreneurs

La proportion des
demandeurs d'emploi
passe de 41% à
l'entrée en intérim à
18% 1 à 2 ans après le
passage en intérim;
celle des salariés en
CDI/CDD passe de 15%
à 25%.

Un an après, la part de personnes encore en intérim est de 35% chez les nouveaux entrants, 41% chez ceux de la cohorte de mars 2024

QUESTION

Quelle est votre situation professionnelle actuellement (mars 2025) ?



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

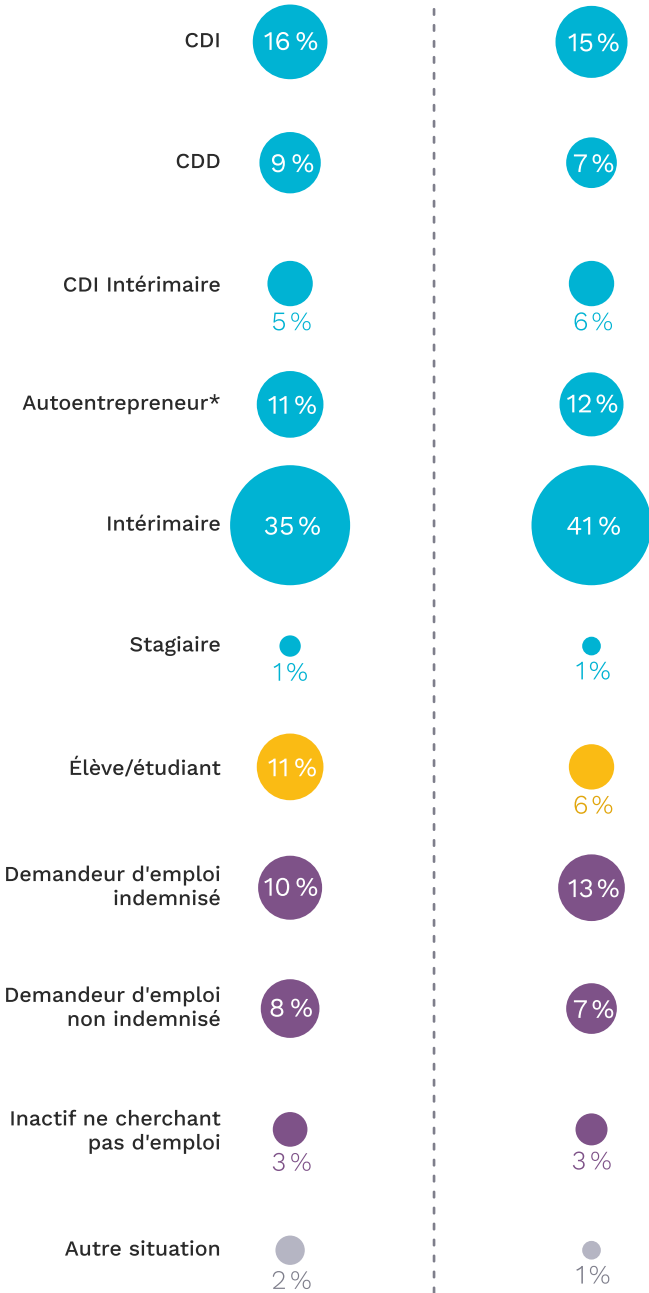
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants en 2023/2024

interrogés en mars 2025

Ensemble des intérimaires de mars 2024

interrogés en mars 2025

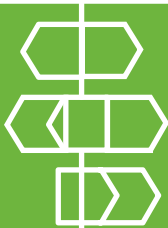


* Situation pouvant se cumuler aux autres



En mars 2025, les situations professionnelles des nouveaux entrants et de la cohorte de mars 2024 se distinguent très légèrement.

- Parmi la population nouveaux entrants 2023/2024 on observe :
- une part moindre de personnes encore intérimaires (< de 6 points)
 - une part supérieure d'intérimaires redevenus étudiants (> de 5 points)



Près d'un intérimaire sur deux s'est vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice

QUESTION

Dans le cadre de vos différentes missions, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé qu'une entreprise utilisatrice vous propose une autre forme de contrat ?



Population →



Nouveaux entrants

entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024

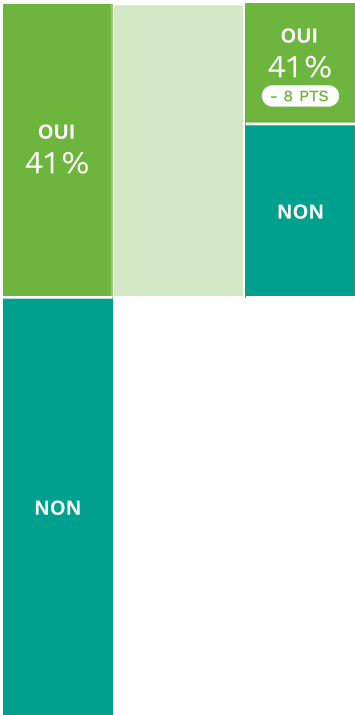
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

Nouveaux entrants
en 2023/2024

interrogés en mars 2025

Une entreprise
utilisatrice vous a
proposé une autre
forme de contrat

Vous avez refusé
cette proposition

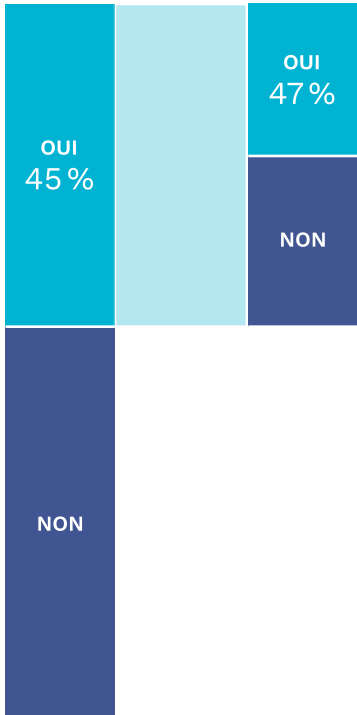


Ensemble des intérimaires
de mars 2024

interrogés en mars 2025

Une entreprise
utilisatrice vous a
proposé une autre
forme de contrat

Vous avez refusé
cette proposition



+ 3 PTS Évolution du « Oui » depuis un an



Au cours de l'année écoulée, 41% des nouveaux entrants 2023/2024 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une entreprise utilisatrice : 29% un CDI, 18% un CDD, 8% un autre contrat (hors intérim) et 3% de passer sous statut auto-entrepreneur.

Sur l'ensemble des intérimaires, 45% ont eu une proposition.

41%

ont refusé cette proposition (-8 points par rapport à 2022)

Sur l'ensemble des intérimaires en missions en 2024, le taux de refus est un petit peu plus élevé (47%) mais reste stable.

Un peu moins d'un tiers des intérimaires s'est vu proposer d'autres formes de contrat par une agence d'emploi, notamment le CDI

QUESTION

Toujours au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé qu'une agence d'emploi vous propose...



Population → ●

Nouveaux entrants
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025



Intérimaires de mars 2024
entrée en intérim : 2023/2024
en mission d'intérim : mars 2024
interrogés : mars 2025

**Nouveaux entrants
en 2023/2024**
interrogés en mars 2025

**Ensemble des intérimaires
de mars 2024**
interrogés en mars 2025

Un CDI

12 %

13 %

Un CDD

8 %

9 %

Un CDI Intérimaire

17 %

19 %

Un contrat d'apprentissage
intérimaire

2 %

3 %

Aucun

72 %

70 %

Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%.



28%

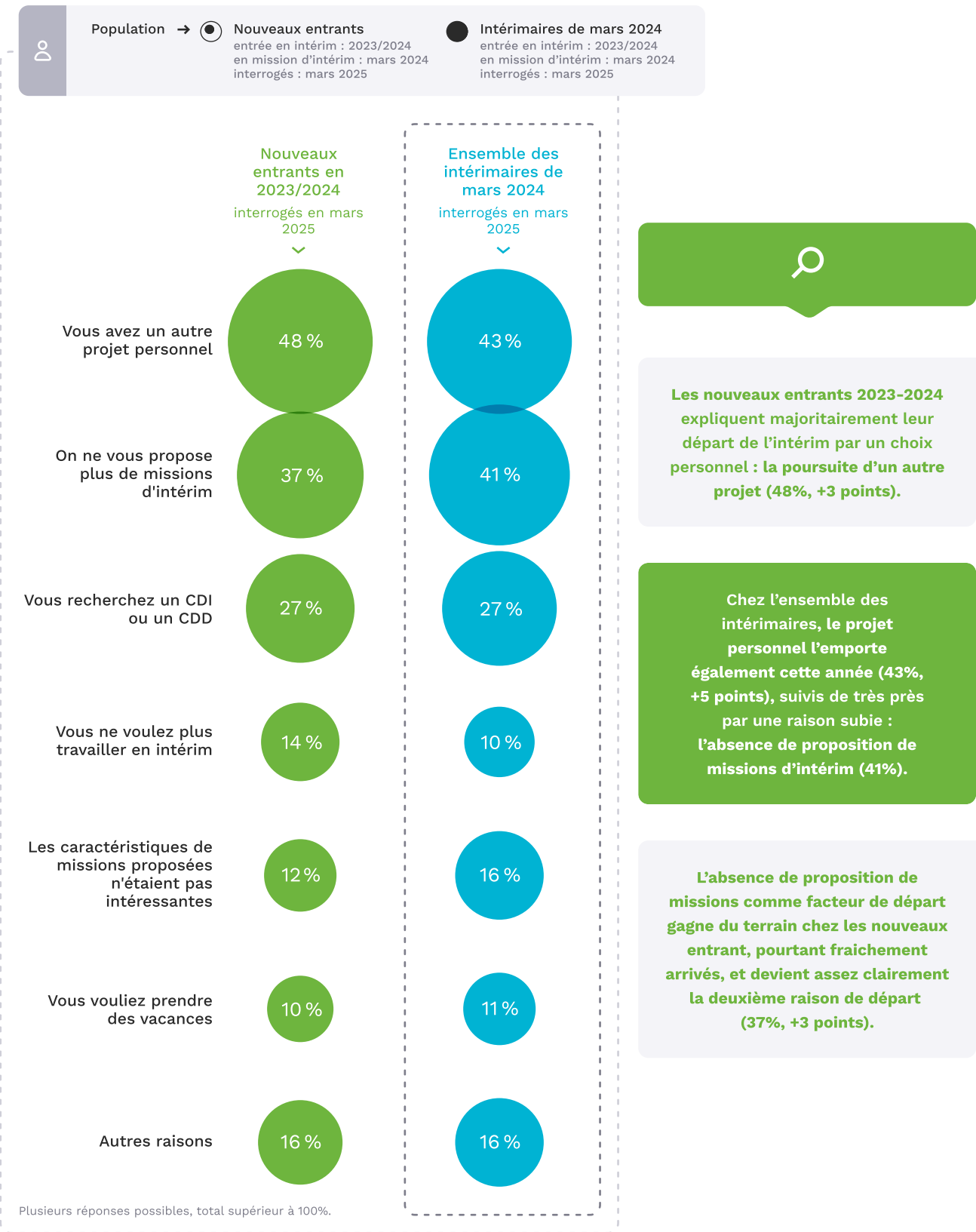
des nouveaux entrants 2023/2024 se sont vu proposer une autre forme de contrat par une agence d'emploi : 12% un CDI, 8% un CDD et 17% un CDII.

Peu de différence sur l'ensemble des intérimaires en mission en mars 2024 : 13% se sont vu proposer un CDI, 9% un CDD et 19% un CDII.

Si quitter l'intérim est majoritairement un choix (par la poursuite d'un autre projet), la proportion d'intérimaires invités à arrêter faute de mission est tout sauf marginale

QUESTION

Vous n'êtes plus intérimaire. Est-ce parce que...?



Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr

Tel : 01 55 07 85 61

Fax : 01 55 07 85 86

www.observatoire-interim-recrutement.fr

**OBSERVATOIRE DE
L'INTÉRIM ET
DU RECRUTEMENT**